



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christian DUCHANGE	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	JACQUEMARD	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : TRANQUILLITE PUBLIQUE

Comité d'éthique et des libertés publiques relatif à la vidéoprotection

La ville de Dijon a installé ses premières caméras de vidéoprotection en 2009. Elle a, dans le même temps, créé et installé un comité d'éthique en vue d'accompagner le déploiement précisement de la vidéoprotection.

Le comité d'éthique et des libertés publiques relatif à la vidéoprotection est, ainsi, chargé de veiller, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, à ce que le système de vidéoprotection mis en place par la Ville ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales.

A la suite du renouvellement du Conseil municipal de mars 2026, il convient de désigner de nouveaux représentants et de modifier la composition du comité d'éthique.

Dans le respect des principes d'équilibre, d'indépendance et de pluralité, il vous est proposé de constituer ce comité d'éthique et de désigner les personnalités suivantes.

Ce comité, présidé par Bernard SAVONNET, est composé de :

1 – Collège des élus municipaux

- Christophe AVENA
- Stéphane CHEVALIER
- Dominique MARTIN-GENDRE
- Maël SZABELSKI
- Karine HUON-SAVINA
- Isabelle PIERREY-ROUGET
- Antoine CAMUS
- Sabine BAILLOT

2 – Collège des personnalités qualifiées

- Roland BONNOT
- Malika GAUTHIÉ
- Catherine LATHELIER-LOMBARD
- Michel GUERITÉE

3 – Collège des associations ou institutions

- SDAT
- FRANCE VICTIME
- SHOP IN DIJON
- MRAP

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver**, au scrutin secret, la composition du comité d'éthique tel que proposée ci-dessus.

Résultat de l'élection :

Nombre de votants : 59
Elus n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de blancs : 0
Abstention : 1
Suffrage exprimé : 58
Majorité absolue : 30
Nombre de voix pour : 58

Sont désignés membres du comité d'éthique, avec 58 voix, les personnes désignées ci-dessus.